



**Mémoire de l'AIEQ au sujet du
Demande d'approbation du budget 2005
Plan Global en Efficacité Énergétique**

**Dossier-R-3552-2004
Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ) 2005-2010
Budget 2005**

Présenté à la Régie de l'Énergie

Le 16 février 2005

Table des matières

L'Association de l'Industrie Électrique du Québec.....	1
Position de l'AIEQ face aux Économies d'Énergie	1
Rapport d'expertise.....	2
Conclusions et recommandations	2
1- L'objectif et le programme d'investissement du PGEE.....	2
2- Le budget 2005	3
3- La stratégie de communication et de sensibilisation	3
4- Le programme de Diagnostic au Résidentiel.....	3
5- Le programme «Inspection Énergétique Énergide»	4
6- Les programmes du secteur Commercial et Institutionnel.....	4
7- Le programme des feux de circulation.....	4
8- Le programme d'éclairage public	5
9- Le support du Gouvernement : un élément essentiel pour assurer la réussite du PGEE	5

1 **L'Association de l'Industrie Électrique du Québec**

2 L'Association de l'Industrie Électrique du Québec (AIEQ) regroupe quelques 170 membres
3 corporatifs parmi lesquels on retrouve les principaux manufacturiers et distributeurs
4 d'équipements électriques, les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs en électricité, ainsi que
5 diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et entreprises de service reliés au
6 domaine de l'électricité. En excluant Hydro-Québec, les membres de l'Association emploient
7 directement environ 16 000 personnes dans l'industrie électrique ; en incluant la société d'état,
8 nos membres comptent près de 40 000 employés.

9 L'AIEQ a pour mission première de représenter l'industrie électrique du Québec et de voir à la
10 promotion et à la défense des intérêts de ses membres, tout particulièrement dans le cadre de
11 débats de fonds susceptibles d'affecter le développement durable de l'électricité ou les intérêts
12 économiques de ses membres. Dans l'exercice de sa mission, l'AIEQ observe rigoureusement un
13 code d'éthique professionnel dont copie est versée en annexe au présent mémoire.

14 Ce mémoire a été préparé sous la responsabilité du Président du Conseil de l'AIEQ, Monsieur
15 Gaëtan Thibault, qui représentera l'Association dans le cadre des audiences entourant l'analyse
16 du dossier R-3552-2004.

17 **Position de l'AIEQ face aux Économies d'Énergie**

18 Dans le présent contexte fragile d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité au Québec,
19 l'Efficacité Énergétique constitue une des avenues importantes pour assurer au Québec une
20 Sécurité Énergétique au meilleur coût.

21 Plus de 10%¹ de la consommation totale d'électricité du Québec pourrait s'avérer rentable d'être
22 économisée au cours des cinq prochaines années face au coût élevé des nouveaux
23 approvisionnements.

24 L'Efficacité Énergétique est donc une solution éminemment rentable pour les consommateurs qui
25 pourraient par ce moyen réduire leur facture d'électricité mais également pour le Distributeur qui
26 minimiserait par ce biais ses coûts d'approvisionnement.

27 Enfin l'Efficacité Énergétique est le moyen par excellence pour minimiser les impacts
28 environnementaux reliés à la consommation d'électricité.

29 **Sécurité des approvisionnements, Rentabilité et Avantages sous l'angle environnemental,**
30 voilà les trois raisons majeures qui amènent l'AIEQ à supporter les initiatives visant à induire
31 l'Efficacité Énergétique.

32 Cet appui, l'AIEQ l'a signifié dans les recommandations qu'elle adressait, en février 2003², à la
33 Régie dans le cadre du débat entourant l'adoption du premier Plan Global d'Efficacité
34 Énergétique soumis par Hydro-Québec Distribution.

¹ Potentiel technico-économique d'économie d'énergie : minimum 16 Twh sur un horizon de 5 ans

² R-3473-2001, mémoire de l'AIEQ, février 2003.

1 L'AIEQ réitérait sa position face aux économies d'énergie à l'occasion de l'analyse et des
2 recommandations qu'elle soumettait, en juin 2004³, à la Régie dans le dossier R35262004 relatif à
3 l'examen de la sécurité des approvisionnements et la centrale du Suroît.

4 Plus récemment, dans son mémoire⁴ qu'elle présentait au Gouvernement sur la Politique
5 Énergétique du Québec le 11 janvier 2005, l'AIEQ plaçait l'Efficacité Énergétique en tête des
6 orientations majeures à retenir : «Avant toute chose, l'efficacité».

7 **Rapport d'expertise**

8 Pour évaluer le PGEÉ 2005-2010 et pour formuler des recommandations conformes aux lignes
9 directrices de l'Association, l'AIEQ a retenu les services de Monsieur Louis Bolullo, ing. , MBA.
10 Monsieur Bolullo a occupé d'importantes fonctions stratégiques tant dans le domaine de la
11 Réglementation que dans le secteur de la Production, du Transport et de la Distribution de
12 l'électricité. Dans l'exercice de ses responsabilités en planification du secteur de l'électricité il a
13 développé notamment une expertise en prévision de la demande et en efficacité énergétique. Cette
14 expertise a été reconnue par la Régie lors de la défense du mémoire de l'AIEQ relatif au PGEÉ
15 2003-2005, R-3473-2001.

16 L'AIEQ endosse les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport d'expertise de
17 Monsieur Bolullo que nous annexons au présent mémoire.

18 **Conclusions et recommandations**

19 **1- L'objectif et le programme d'investissement du PGEÉ**

20 L'objectif de 3 Twh d'économie d'énergie fixé pour 2010 dans le PGEÉ 2005-2010, est
21 solidement appuyé par des hypothèses et un plan d'intervention bien définis. Il nous apparaît
22 réaliste et surtout atteignable.

23 En conséquence les investissements de 1 milliard requis par le Distributeur au cours des
24 6 prochaines années trouvent leurs justifications. En effet, sur la base de l'atteinte de 3 Twh
25 d'économie d'énergie en 2010, ces investissements passent, pour le Distributeur, le test du coût
26 total en ressource (CTR) et sont éminemment rentables pour le consommateur participant (test du
27 client participant TP). De plus l'analyse économique développe une marge de rentabilité
28 confortable qui justifierait ces investissements même si les objectifs d'économie d'énergie
29 devaient être quelque peu rabaissés.

30 Nous trouvons tout à fait acceptable les augmentations de tarifs additionnels à moyen terme
31 nécessaires pour financer ce plan.

- 32 • Ces augmentations additionnelles sont minimales. En 2010 où elles atteindraient leur
33 maximum, les tarifs ne devraient être relevés que de 1,6 % sur la base des revenus de
34 2004.
- 35 • Elles sont de plus nécessaires pour assurer un projet qui trouve sa rentabilité à
36 plus long terme.
- 37 • Elles supportent, enfin, un projet souhaitable sous l'angle social et environnemental.

³ R-3526-2004, mémoire de la Coalition sur la sécurité énergétique, (AIEQ, AICQ et ACRGTQ), juin 2004

⁴ Commission de l'économie et du travail, Mémoire AIEQ :

Sécurité énergétique et prospérité: une perspective dynamique pour le Québec, 11 janvier 2005

1 Nous recommandons que le programme d'investissement proposé par le Distributeur pour les 6
2 années du PGEÉ soit accepté et serve d'encadrement pour l'examen et l'autorisation, année après
3 année, des budgets requis en cette matière.

4 L'objectif de 3 Twh représente un peu moins de 19 % du potentiel technico-économique
5 réalisable sur un horizon de 5 ans.

6 Il faut en premier lieu que le Distributeur consacre tous les efforts nécessaires pour mettre en
7 valeur ces économies d'énergie à l'intérieur des enveloppes financières indiquées par le Plan.

8 En deuxième lieu cependant, le Distributeur devrait poursuivre son action pour développer de
9 nouveaux programmes pour élargir les objectifs et/ou pour accélérer leur réalisation.

10 **2- Le budget 2005**

11 Les programmes et les activités prévus au Plan pour 2005 sont très bien structurés et pertinents.
12 L'accueil que ces initiatives devraient recevoir des consommateurs ne fait aucun doute compte
13 tenu de leur rentabilité et du programme de communication qui les soutiendra. Si nous voulons
14 mettre en valeur ce potentiel d'économie d'énergie de 488 Gwh prévu pour 2005, il faut aller de
15 l'avant. Nous recommandons d'autoriser les investissements de 119 millions prévus au budget
16 pour 2005 car ils représentent, à nos yeux, un risque acceptable. Nous recommandons donc qu'ils
17 soient inclus dans la base de tarification du Distributeur.

18 Toutefois le faible déploiement des programmes et activités et les maigres résultats réels obtenus
19 au cours des neuf premiers mois de 2004 nous préoccupent au plus haut point. L'année 2005 sera
20 à ce point de vue déterminante pour jauger de la solidité des éléments du Plan.

21 **3- La stratégie de communication et de sensibilisation**

22 Nous souscrivons totalement au réaligement de la stratégie de communication qui vise à
23 accroître la notoriété des programmes, la connaissance des moyens offerts à la clientèle pour
24 motiver sa participation et réaliser les travaux et enfin à réaliser des activités de reconnaissance
25 qui inciteront l'imitation.

26 **4- Le programme de Diagnostic au Résidentiel**

27 Nous ne croyons pas que le programme de Diagnostic Résidentiel effectué par le Distributeur
28 permette à lui seul d'exploiter le vaste gisement d'économie d'énergie de 7,7 Twh au secteur
29 résidentiel.

30 Si nous tenons à écramer, pour une année ou deux encore, le potentiel de ce programme en
31 incitant le plus de ménages à se livrer à cet exercice, nous proposons que le Distributeur attise
32 l'intérêt des consommateurs non seulement en leur offrant les deux ampoules fluo, mais en leur
33 indiquant, par un programme de communication bien ciblé, les mesures d'économies les plus
34 prometteuses identifiées à travers les diagnostics effectués en 2004 et l'intérêt que leur réalisation
35 représente soit du point de vue économique ou même du confort.

36 Si cette information ne réussissait pas à pousser le consommateur à remplir le questionnaire, peut-
37 être pourra-t-elle l'amener à vérifier un certain nombre d'éléments qui seraient susceptibles
38 d'améliorer sa consommation d'énergie.

1 Il serait également «payant» d'identifier à partir des diagnostics effectués en 2004, les ménages
2 qui présentent de forts potentiels de gains. Pour ces ménages, le Distributeur devrait adopter une
3 approche très personnalisée et effectuer auprès de cette clientèle une relance pour amener la
4 réalisation des gains en énergie.

5 **5- Le programme «Inspection Énergétique Énergide»**

6 Pour exploiter le vaste potentiel d'économies d'énergie du secteur résidentiel, on devrait cibler
7 avec beaucoup plus d'intensité le programme « Inspection Énergétique Énergide » de l'AEÉ.

8 Nous sommes d'avis que le tarif de 150\$ exigé d'un consommateur potentiellement intéressé à
9 effectuer une inspection de type A constitue une barrière d'entrée qui restreint le nombre
10 d'inspection et par conséquent des gains énergétiques importants.

11 Nous croyons fermement que ce tarif devrait être ramené à 50 \$ pour inciter un plus grand
12 nombre de clients à adhérer à ce programme. Afin de tester la pertinence de cette action, le
13 Distributeur pourrait l'offrir pour une période probatoire de 18 mois, quitte à reconduire ces
14 conditions si elles s'avéraient, comme nous le croyons, incitatives.

15 Au point de vue budgétaire nous croyons que seul un réaménagement des sommes prévus pour les
16 deux programmes, Diagnostics Résidentiels et Inspection Énergétique Énergide, serait requis
17 sans pour autant nécessiter des fonds additionnels. Il faudra par ailleurs re-estimer à la hausse les
18 économies d'énergie escomptées.

19 **6- Les programmes du secteur Commercial et Institutionnel**

20 Nous trouvons la nouvelle stratégie mise de l'avant par le Distributeur adéquate pour réaligner le
21 tir suite aux résultats décevants de 2004 et mettre en valeur les 6,9 Twh de potentiel d'économie
22 d'énergie de ce secteur.

23 **7- Le programme des feux de circulation**

24 Le programme d'aide financière même très généreux de 28¢/Kwh proposé par le Distributeur
25 pour inciter la conversion de système, ne garanti pas que les municipalités adhéreront
26 systématiquement à ce programme.

27 Nous proposons pour ce secteur une stratégie alternative qui assurerait d'un coté la réalisation
28 **totale** du potentiel d'économie d'énergie de quelques 50 Gwh **au bout de 2 ans**, soit en 2007.
29 Cette stratégie, en deuxième lieu, ne ferait supporter **aucun coût** au Distributeur.

30 Au terme de leur vie utile de deux ans, toute ampoule à incandescence serait remplacée par la
31 municipalité par une diode (DEL) beaucoup plus efficace. Son surcoût, par ailleurs, serait
32 **entièrement** financé par le Distributeur de sorte qu'au point de vue budgétaire, la municipalité
33 n'encourrait aucun déboursé additionnel.

34 De son côté, le Distributeur se verrait rembourser son prêt sur une période de 4 ans (période
35 évaluée par le Distributeur pour récupérer à même la réduction des coûts d'opération le surcoût ;
36 PRI 4 ans⁵) en facturant la municipalité pour les diodes selon la puissance raccordée qu'une
37 ampoule à incandescence aurait nécessité.

⁵ R-3473-2001 HQD 3 Document 1.1 page 52

1 **8- Le programme d'éclairage public**

2 La stratégie de *financement-remboursement à même la facturation* devrait être appliquée aux
3 initiatives d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public qui, à l'instar des feux
4 de circulation n'est pas mesurée par un compteur mais plutôt évaluée par le produit de la
5 puissance raccordée et d'un certain nombre d'heure d'utilisation type convenu.

6 **9- Le support du Gouvernement : un élément essentiel pour assurer la réussite du**
7 **PGEÉ**

8 Pour démontrer le sérieux qu'il porte à son orientation en efficacité énergétique, le Gouvernement
9 devrait le plus tôt possible définir à partir des programmes proposés par le Distributeur un
10 programme précis d'amélioration de l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments
11 gouvernementaux, avec des objectifs à atteindre et un échéancier de réalisation.

12 Il nous apparaît également important, qu'à l'instar des pratiques implantées par les
13 gouvernements de la grande majorité des états voisins, le Gouvernement du Québec décrète, pour
14 les programmes d'économie d'énergie, des crédits de taxes, en vue de stimuler encore plus
15 l'adhésion des citoyens.

16 En marge de l'adoption du PGEÉ nous recommandons que la Régie, dans son rôle d'aviseur du
17 Gouvernement en matière énergétique, transmette au Gouvernement ces deux éléments qui à nos
18 yeux contribueront de façon importante à la réussite du PGEÉ.